



**Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube**

SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU,
Le 10 juillet 2025

Le Maire de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**
qui aura lieu :

Le mercredi 16 juillet 2025 à 19h30 à la Mairie

ORDRE du JOUR :

- Appel des présents et contrôle des procurations.
- Désignation du (de la) Secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025.

1- FINANCES, INTERCOMMUNALITE et PARTICIPATION CITOYENNE :

- Question n°1 : convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes (Nomenclature ACTES 7.3.2).

2- URBANISME, VOIRIE et RESEAUX :

- Question n°2 : approbation d'un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 64 et la Commune pour des travaux sur la RD n°22 (secteur route impériale des Cimes) (Nomenclature ACTES 8.3).
- Question n°3 : acquisition de terrains sur le secteur ALMINORITZ Sud (Nomenclature ACTES 3.1).
- Question n°4 : cession au COL de terrains sur le secteur ALMINORITZ (Nomenclature ACTES 3.2).
- Question n°5 : dénomination de voiries nouvelles (Nomenclature ACTES 8.3).

3- CADRE de VIE :

- Question n°6 : constitution d'une servitude de passage sur le parking de l'EHPAD HARRIOLA (Nomenclature ACTES 3.1).

4- TRANSITION ECOLOGIQUE :

- Question n°7 : création et exploitation d'un réseau de chaleur énergie renouvelable sur la Commune de SAINT-PIERRE d'IRUBE/HIRIBURU quartier ALMINORITZ - Approbation du mode de gestion (Nomenclature ACTES 1.2.4).

5- EDUCATION :

- Question n°8 : demande de soutien à la CAPB pour la création d'un service municipal langue basque au 1^{er} janvier 2026 – Approbation de la convention de partenariat avec la CAPB (Nomenclature 8.9).
- Question n°9 : révision de la tarification (prix unitaires et tranches catégorielles) de la Cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 (Nomenclature ACTES 7.10).
- Question n°10 : révision de la tarification (prix unitaires et tranches catégorielles) du service d'accueil périscolaire municipal à compter du 1^{er} septembre 2025 (Nomenclature ACTES 7.10).

6- QUESTIONS DIVERSES :

En cas d'empêchement, je vous invite dès que possible à nous informer, soit par courriel (population@saintpierredirube.fr) soit par téléphone (05.59.44.15.27), et vous remercie de nous transmettre l'imprimé de procuration ci-joint dûment rempli afin qu'un conseiller puisse vous représenter à cette séance.

Je vous précise enfin qu'un Conseiller ne peut détenir qu'une seule procuration.

En comptant sur votre présence, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Alain IRIART.

P.J. : procuration,

+ note explicative sur les affaires soumises à délibération.